

Beauvais, le 2 juin 2023

Dossier suivi par :
Vincent STOUWER
mouvement1d60@ac-amiens.fr
03 44 06 45 82

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Oise**
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles de l'Oise

Objet : Phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles 2023

La présente note a pour objet de préciser la procédure concernant la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental pour :

- Les postes à mission particulière (directeur d'école hors REP+, enseignant spécialisé, adjoint formateur) ;
- Les postes à profil, tels que définis à l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement.

CAS 1	CAS 2
<p>Vous êtes titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée 2023 mais vous souhaitez obtenir un poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- de direction d'école- d'enseignant spécialisé- d'adjoint en école d'application- à profil, tel que défini dans l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste par délégation pour l'année scolaire 2023/2024 et resterez titulaire de votre poste actuel.</p>	<p>Après les opérations de mouvement 2023, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif mais vous souhaitez obtenir un poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- de direction d'école- d'enseignant spécialisé- d'adjoint en école d'application- à profil, tel que défini dans l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024.</p>

La liste des postes vacants sera publiée le vendredi 2 juin sur l'Intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>). Un mail I-Prof, paru le même jour, vous précisera le chemin d'accès vers ladite liste.

La formulation des vœux se fait au moyen de l'application suivante : <https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2023/>

IMPORTANT : Les enseignants n'ayant pas participé à la phase principale du mouvement peuvent s'inscrire à cette phase d'ajustement.

I - Accès à l'application :

- Rendez vous à l'adresse :
<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2023/>
- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe sur la page d'authentification.
- Cliquez sur « valider »

II – Formulation des vœux du vendredi 2 juin au vendredi 9 juin inclus (14h)

A droite, la liste des postes par catégorie s'affiche.

4 catégories de postes sont disponibles :

- Direction d'école
- ASH
- Adjoint en école d'application
- Poste à profil

Il vous suffit de « glisser-déposer » le(s) poste(s) qui vous intéresse(nt) de la droite vers la gauche dans la rubrique intitulée « mes vœux ».

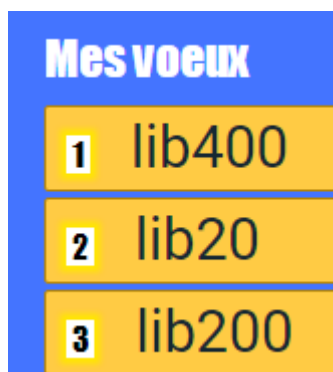
Vous avez la possibilité de formuler jusqu'à 10 vœux.

Vous pouvez également modifier l'ordre de formulation des vœux à tout moment de l'opération.

Les numéros des vœux sont réorganisés automatiquement si vous en modifiez l'ordre, comme ci-dessous :



Le vœu n°3 est passé en première position.



Une fois vos vœux formulés, il suffit de cliquer sur « envoyer » pour valider votre saisie.

Vous recevez automatiquement un courriel sur votre boîte mail I-Prof ainsi qu'un récépissé de votre saisie récapitulant vos vœux.

Le service de la DGP1 peut vous accompagner dans cette démarche tous les matins. Leurs coordonnées sont les suivantes :

Secteur	Gestionnaire	Numéro
Auneuil – Pôle ASH – Beauvais Nord – Beauvais Sud – Creil – Nogent s/Oise	M. Thomas BONNIN	03.44.06.45.39
Compiègne – Crépy-en-Valois – Grandvilliers – Margny-les-Compiègne – Noyon – St-Just-en-Chaussée	Mme Marjorie MORIN	03.60.36.40.56
Clermont – Gouvieux – Méru – Pont-Ste-Maxence – Senlis	Mme Delphine CLERY	03.44.06.45.49

ATTENTION : Les vœux sont à formuler **pour le vendredi 9 juin 2023, 14h**, au plus tard.

III - Procédure de nomination sur ces types de poste

III.1. Pour les postes à mission particulière (directeur d'école hors REP+, enseignant spécialisé, adjoint formateur) restés vacants

Les critères de nomination seront les suivants :

Par ordre de priorité :

- 1) Les stagiaires CAPPEI R2023 restés sans support de formation après la phase principale (*uniquement pour les postes d'enseignant spécialisé*)
- 2) Les enseignants ayant fait fonction durant l'année scolaire 2022/2023 sur le poste sollicité (*sous réserve d'obtenir un avis favorable de l'IEN de circonscription*)
- 3) Les enseignants titulaires du titre ou de la liste d'aptitude correspondant au poste sollicité
- 4) Les enseignants non titrés

Le barème de départage sera le barème de base du mouvement intra départemental.

ATTENTION : les bonifications au titre du handicap et du rapprochement familial ne sont pas prises en compte lors de cette phase.

A barème égal, les discriminants seront par ordre de priorité:

- 1) L'ancienneté dans les fonctions d'enseignement en 1er degré
- 2) La date de naissance : l'enseignant le plus âgé sera affecté sur le poste

Je vous précise que les nominations sur ces types de poste s'effectuent à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024. Les enseignants titulaires d'un poste seront affectés par délégation et ne perdent pas le bénéfice du poste dont ils sont titulaires.

III.2. Pour les postes à profil restés vacants

Les postes concernés sont :

- Conseiller pédagogique de circonscription /Conseiller Pédagogique Départemental / Conseiller technique ;
- Enseignant référent pour les usages du numérique ;
- Coordonnateur en REP et REP+ ;
- Enseignant en milieu pénitentiaire : à noter qu'au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent pendant une année (Cirulaire n°2020-057 du 9 mars 2020) ;
- Enseignant en classes relais ;
- Enseignant référent de scolarité ;
- Coordonnateur départemental PIAL ;
- Référent autisme ;
- Direction d'école en REP+ ;
- Enseignant dans une classe dédoublée en REP+ ;
- Directeur d'une école de 12 classes et plus.

Ces postes nécessitent l'adéquation poste/profil la plus étroite possible. Pour cette raison, la sélection des candidats s'effectue hors barème.

Si vous sollicitez de tels postes, vous participerez aux commissions d'entretien, qui se dérouleront du mercredi 14 au vendredi 23 juin. Des fiches de poste, reprenant les compétences attendues pour chaque poste, seront publiées sur l'Intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>).

Les enseignants seront nommés sur ces postes à titre définitif (pour les candidats en cours de certification, l'affectation à titre définitif sera conditionnée à l'obtention du titre sollicité ; sinon, il s'agira d'une affectation provisoire). **Par conséquent, ils perdront, à la rentrée 2023, le bénéfice du poste qu'ils occupent actuellement.**

IV – Annonce des résultats

Pour les postes à mission particulière, les résultats seront communiqués le mercredi 14 juin aux enseignants. Vous recevrez en ce sens un mail sur votre boîte mail professionnelle.

Pour les postes à profil, les résultats seront communiqués le jeudi 29 juin aux enseignants, par un mail sur la boîte mail professionnelle.

Je vous rappelle enfin que les priorités et le barème sont indicatifs et que les nominations sont prononcées par le directeur académique.

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

SIGNE

Hervé SEBILLE